



QUESTION DIVERS CGT EP CCM DU 3/04/26

1. Protection des personnels face aux RPS allant jusqu'à l'agression.

Depuis plusieurs trimestres, les agressions verbales, les menaces et parfois même les violences physiques envers les enseignants se multiplient. Face à cela, les agents sont livrés à eux-mêmes : aucune procédure claire, aucun accompagnement structuré, des réponses au cas par cas... quand il y en a.

L'employeur a pourtant une obligation légale de protection.

Aujourd'hui, un agent en souffrance ne sait pas :

- s'il doit déclarer un accident de service,
- comment demander la protection fonctionnelle,
- vers qui se tourner,
- ni même comment accéder à la médecine du travail.

La CGT EP demande la création d'une note de service précisant clairement les droits et démarches des agents en cas d'agression.

2. RQTH : les grands oubliés du mouvement.

La période actuelle, marquée par les annonces de suppressions ou de réductions des contrats, est particulièrement difficile. Elle l'est encore davantage pour les enseignants reconnus RQTH. Or, la note de service relative au mouvement de l'emploi ne prévoit aucune disposition spécifique pour ces agents.

La CGT EP dénonce cette absence totale de protection particulière et demande si des recommandations particulières peuvent être intégrées, afin de mieux prendre en compte la situation des personnels en situation de handicap.

3. CRE : une loterie territoriale inacceptable

Les CRE ne fonctionnent pas de la même manière selon les régions : composition, fréquence, transparence... tout varie.

Ce qui devrait être un cadre national devient une loterie territoriale. La CGT EP exige une harmonisation nationale stricte du fonctionnement des CRE, garantissant l'égalité de traitement des agents.

4. CCF : du travail dissimulé sous couvert de pédagogie.

Les réformes des bacs professionnels ont multiplié les CCF, notamment sous forme de pratique et d'oral, souvent en pluridisciplinarité.

Ce qui entraîne une organisation extrêmement lourde, une charge de travail explosive, et surtout... des heures non reconnues et non rémunérées.

Soyons clairs : les enseignants font aujourd'hui une partie de ces CCF bénévolement.

Un groupe de travail avait été annoncé lors de précédents CCM mais la CGT EP constate qu'il n'a jamais vu le jour. La CGT EP demande qu'une quantification réelle du temps de travail lié aux CCF soient comptabilisé et qu'une reconnaissance concrète de ce travail (décharges, rémunération, ou compensation) soit enfin reconnu. Le bénévolat imposé n'est pas acceptable.

5. Professeur Principal : une fonction devenue repoussoir. Les chefs d'établissement peinent à trouver des professeurs principaux. Et pour cause la mission est floue, les responsabilités croissantes ce qui entraîne une charge de travail disproportionnée. Le professeur principal devient trop souvent le "réceptacle" de toutes les tâches que personne ne veut assumer.

La CGT EP demande une clarification officielle et nationale des missions du PP ainsi que celui de coordinateur.

6. AVS/AESH : où en est-on ? En novembre 2025, la DGER et les fédérations travaillaient conjointement sur la mise en œuvre de la note de service concernant le statut des AVS dans les lycées agricoles privés. La CGT EP demande des réponses claires : où en est ce dossier ?

7. Mixité des publics voie initiale et apprentissage. En novembre 2025, la DGER et les fédérations travaillaient ensemble sur la mise en place de règles concernant la mixité des publics. La CGT EP réaffirme son opposition à cette mixité qui s'apparente à du travail dissimulé. La CGT EP demande des réponses claires : où en est ce dossier ?

8. Conseil médical : une formation toujours absente :

Il y a un an, des représentants des OS ont été désignés pour siéger en conseil médical. Cette mission est complexe et engageante. La CGT EP et l'ensemble des OS demandaient une formation adaptée. La DGER s'était engagé à mettre en place cette formation jugée légitime. A ce jour, nous n'avons pas été formé mais nous participons régulièrement à des CM. La CGT EP demande la mise en place rapide de cette formation.

9. Annualisation : une dérive et des abus répétés

L'annualisation du temps de travail dans l'enseignement agricole privé constitue déjà en soi une anomalie : elle n'existe ni à l'Éducation nationale, ni dans l'enseignement agricole public.

Au-delà des inégalités qu'elle crée entre enseignants, cette organisation entraîne des atteintes répétées au droit du travail.

Dans les faits, elle se traduit par des emplois du temps modifiés au dernier moment, une information donnée le vendredi pour le lundi, et donc un non-respect manifeste des délais légaux de prévenance. Le Code du travail n'est pas une option.

La CGT EP demande la suppression de l'annualisation, le respect strict du Code du travail, notamment en matière de délais de prévenance, l'application réelle des semaines blanches, pourtant prévues dans les référentiels (notamment SAPAT), la mise en place d'un véritable SCA, attribué à 100 %, et le retour à un cadre clair : 18 heures de service hebdomadaire, comme pour l'ensemble des enseignants.

Il n'est plus acceptable que les enseignants du privé agricole soient les seuls à subir une organisation aussi dérogatoire et pénalisante.